Résolution 700

SIG : de la nécessaire évaluation des risques financiers

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le résultat net du groupe des SIG indique un déficit de 73 millions de francs en 2011, ce qui représente une diminution de 196 millions de francs par rapport à 2010;
- que plusieurs facteurs, dont ceux à l'origine de ce résultat négatif, sont susceptibles d'aggraver encore le résultat des SIG dans un futur proche;
- que les SIG sont placés sous la surveillance du Conseil d'Etat (art. 158 al. 5 Cst. Et 1 al. 1 LSIG);
- que le Grand Conseil est chargé de la haute surveillance de l'Etat, soit notamment du Conseil d'Etat et des institutions cantonales de droit public,

invite le Conseil d'Etat

à mener une réflexion sur l'évaluation des risques financiers auxquels sont exposés les SIG, de manière à permettre, le cas échéant, une anticipation appropriée.